

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Huit Avril Deux Mille Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRÉSENTS : VIEAU André-Jean, AUNEAU Olivier, CAILLET Florent, CHAUVET-GUERIN Aurélien, CUSSONNEAU Anne-Sophie, PARNET Sylvain, PINET Nora, BRICAUD Isabelle, PHILIPPEAU Christelle, VIVIEN Céline, HAMEL-GUITTON Solenne, BLAIN Hélène, ORHON Jean-François, BODET Délizia, COUILLEAULT Liliane, GARDAIS Yaël, LEFOL-ANDRE Isabelle, MELLIER Stéphane, PECOT Julie

ETAIENT EXCUSÉS : AUBRY Julie

ETAIENT ABSENTS : BILLARD Catherine

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélien CHAUVET-GUERIN est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à Olivier AUNEAU

Objet de la délibération

Convocation le 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Publié le 9 avril 2026

2026-014 AFFAIRES GÉNÉRALES - CRÉATION ET ÉLECTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Rapporteur : André-Jean VIEAU

La commission technique et marché à procédure adaptée (MAPA) statue sur le fonctionnement des structures notamment sur l'évolution des règlements intérieurs des structures, ouverture des nouveaux lieux d'accueil, évolutions réglementaires entre autres...

Elle prend également connaissance des consultations de marchés publics inférieurs aux seuils de procédures formalisées, aussi appelée marchés à procédure adaptée (MAPA).

Sur ces consultations, elle peut être amenée à émettre un avis consultatif en vue de l'attribution du marché, sur la base du rapport d'analyse d'offres et des documents joints préparés par les services.

En cela, cette commission répond aux exigences de nombreuses Chambres Régionales des Comptes qui recommandent que les dossiers MAPA soient étudiés dans une commission en adéquation avec la taille et le fonctionnement de la structure dont elle dépend.

Elle se réunit jusqu'à 6 fois par an selon la nécessité, sur convocation du Président.

Elle est composée de onze membres, dont les membres désignés au sein du bureau, de deux représentants pour la commune d'Ancenis-Saint-Géréon et d'un représentant pour les autres communes membres du SIVU de l'Enfance.

Le comité syndical est invité à approuver l'installation de cette commission et à désigner 5 membres, en sus des membres du bureau, pour composer la commission technique et MAPA du SIVU de l'Enfance dans les conditions mentionnées ci-dessus. Le comité syndical est également invité à désigner le (la) président(e) de cette instance.

L'assemblée est invitée à procéder à l'élection des membres de la commission technique et MAPA. Le Président propose un vote à main levée.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU les statuts du SIVU de l'Enfance du 4 juillet 2019 ;

Le Président propose un vote à main levée. L'ensemble du comité syndical accepte le vote à main levée. Il est ensuite procédé au vote.

Il est proposé que le comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

DECIDE que la commission technique et MAPA du SIVU de l'Enfance sera constitué de :

- VIEAU André-Jean
- LEFOL-ANDRE Isabelle
- ORHON Jean-François
- CAILLET Florent
- MELLIER Stéphane
- PHILIPPEAU Christelle
- PARNET Sylvain
- PECOT Julie
- BLAIN Hélène
- VIVIEN Céline
- CHAUVET-GUERIN Aurélien

DECIDE que cette commission sera présidée par M. André-Jean VIEAU.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Le/la secrétaire de séance :



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :